

ÉPREUVE n°2

analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition

Projet de restructuration du conservatoire national supérieur de musique et de danse métropole de Lyon - région Auvergne-Rhône-Alpes

*Nota : certaines données du cas réel ont été modifiées pour préparer cette épreuve.
Ce qui fait foi est ce qui figure dans l'énoncé qui suit et dans les pièces graphiques qui lui sont jointes.*

I. Contexte général

Le terrain d'étude se situe dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon sur le quai Chauveau en bordure de la rivière Saône, au sein des balmes¹ de la colline de Fourvière, une particularité topographique formant un écrin végétal, relativement préservé de l'urbanisation. Ce secteur est historiquement l'entrée nord de la ville, gardée naturellement par l'étranglement des reliefs de Fourvière et de la Croix Rousse.

Le site est connu en raison de son occupation dès le XVIII^{ème} siècle par l'école vétérinaire de Lyon, qui déménagera en 1978. En application d'une politique nationale de décentralisation, un conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) est installé dans des bâtiments ayant déjà fait l'objet de multiples reconversions.

Aujourd'hui le CNSMD de Lyon est l'un des deux opérateurs nationaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Son rayonnement étendu (90 partenaires internationaux recensés en 2019) attire jusqu'à 25% d'étudiants étrangers, de 40 nationalités différentes.

L'établissement prône l'apprentissage par la scène, où les notions de création, d'innovation, et la forte capacité à anticiper les évolutions de la pratique scénique sont promues.

Un peu plus de 1000 usagers fréquentent régulièrement le site, parmi lesquels 650 étudiants, 188 enseignants permanents, 175 intervenants extérieurs et 75 personnels administratifs.

La continuité historique du bâti, réinvesti et complété de constructions neuves au profit de la nouvelle affectation a conforté l'épaisseur patrimoniale du site. Par des occupations emblématiques à toutes les époques (religieuses, scientifiques, culturelles...) le

1 Dans la région Rhône-Alpes, on désigne par « balmes » (au pluriel) un coteau escarpé avec des rochers en surplomb, instable, d'où sa faible urbanisation.

renouvellement et la réutilisation de l'existant, la restauration du patrimoine bâti et la création d'architectures ont enrichi le cadre de vie du quartier, et l'ensemble fait référence au sein du territoire lyonnais.

Au tournant du XXI^{ème} siècle, la cohabitation des usages perdure, mais les besoins des structures évoluent : le Centre d'études du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF), un établissement du ministère de l'Agriculture, quitte les lieux en 2014.

Dès lors, le CNSMD manifeste son intérêt pour le site vacant et le réemploi partiel des locaux. En effet, la pénurie de salles d'enseignement adaptées aux missions pédagogiques dégrade la qualité des formations, les conditions de travail des usagers et, partant, le rayonnement de l'établissement. Les activités pédagogiques et culturelles, les évolutions de la pratique professionnelle exigent une adaptation de l'outil de travail établi depuis 1988 pour un nombre d'étudiants deux fois moindre.

Les besoins en surfaces pour ce projet sont atypiques : les espaces pédagogiques, de création et de représentation sont astreints à des contraintes acoustiques et scéniques particulières. Stimulée par un environnement comptant de nombreux sites à vocation culturelle, une ambitieuse restructuration est mise à l'étude avec les objectifs suivants :

- assurer la fonctionnalité des espaces, et la mise en conformité aux normes et réglementations,
- développer les activités, innover davantage en matière de pratiques d'enseignement,
- accroître la renommée de l'établissement dans le domaine de l'enseignement culturel et de la création artistique.

De part et d'autre de la Saône, la création d'un campus artistique est alors projetée, regroupant le CNSMD, le centre de formation des enseignantes et enseignants de la musique (CEFEDM) et le Générateur de ressources et d'activités musicales exploratoires (GRAME), soit plus de 800 étudiants et professionnels musiciens, danseurs, interprètes, compositeurs, de toutes nationalités. Des implantations comme l'école nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), l'école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), les Subsistances (les SUBS) lieu culturel de diffusion et de production artistique, ou encore le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) forment un réseau d'acteurs, d'activités et de projets dynamiques, dont la direction du conservatoire entend tirer parti.

II. Particularités du secteur de projet

Paysage urbain

Le quartier se caractérise par une morphologie urbaine et paysagère de qualité face à la Saône, dont le défilé paisible accompagne le continuum entre les quartiers historiques du Vieux-Lyon et de Vaise. Au-dessus des balmes, un ensemble de barres et de tours surplombe les îlots traditionnels longeant le quai. Les bâtiments du site occupent la partie plane de l'ensemble parcellaire, au pied du panorama verdoyant formé par le relief. L'implantation du bâtiment le plus ancien impose une relation forte avec la rivière, quasi scénographique, témoignant des usages du passé. Sur la partie occupée, le dénivelé est de l'ordre de un à deux mètres, tandis que terrasses, emmarchements, et autres soutènements structurent les contours du site.

Stratification historique

Le conservatoire s'est installé dans des édifices remarquables, issus des différentes campagnes d'occupation. Avant l'arrivée de l'école vétérinaire, le couvent des Cordeliers de l'Observance achevé fin XV^{ème}, puis le couvent Sainte-Élisabeth des Deux Amants, érigé à partir de la fin du XVII^{ème} et qui sera complété au milieu du XIX^{ème} composaient le site : le plan organisé autour d'une cour centrale enserrée entre deux corps de bâtiments de trois niveaux chacun, parcourus au rez-de-chaussée par une galerie de cloître a été conservé, fermé sur le quai par un grand mur percé d'une porte cochère aujourd'hui supprimé.

L'enseignement vétérinaire tout juste institutionnalisé par Bourgelat à la fin du XVIII^{ème} siècle a pris place dans les locaux, étendus ensuite par les architectes de la ville, au gré des besoins de l'école. Progressivement, en plus d'édifices situés au sud de l'ancien couvent, d'autres constructions sont venues s'insérer, utilisant tous les droits à construire des documents d'urbanisme successifs.

Au XX^{ème} siècle, la propriété est scindée entre deux ministères, celui de l'agriculture (CEMAGREF) et celui de la culture, pour la création du CNSMD dans la partie la plus ancienne des bâtiments. Ces derniers ont été réhabilités en 1983 par Duplantier, Gallet, Lablaude (architecte en chef de monuments historiques) et Rey, lauréats d'un concours d'architecture.

État des usages

Le secteur urbain est à dominante résidentielle, une école se trouvant au sud de l'îlot, ainsi qu'un petit commerce de proximité et un restaurant. La partie nord du quai Chauveau est occupée par des commerces de bouche en direction du cœur de Vaise. La partie sud, sans continuité commerciale, prolonge sobrement la cohérence des façades sur les quais. Aujourd'hui l'accès à cette section de rive droite au pied du conservatoire est limité par une rampe menant au bas-port, où des surfaces de stationnement sont régulièrement inondées.

Les pêcheurs s'y attardent rarement, et les usages liés à la navigation (halte de navettes fluviales, aviron ou canotage) sont épisodiques.

Fonctions urbaines

Le site est bien desservi par les transports en commun, avec une station de métro à moins d'un kilomètre, et pas moins de cinq lignes de transport collectif en site propre (TCSP). Le quai Chauveau s'ouvre à la circulation automobile en sens unique sud-nord, longé par des stationnements, en une séquence plutôt minérale, dépourvue de végétation. L'autre sens de circulation se situe rive gauche sur le quai Saint-Vincent. Les modes doux sont largement favorisés par une piste cyclable (à double sens et en site propre) sur le quai Chauveau, qui est de plus, équipé de stations en libre service au niveau du pont Koenig. Le réaménagement des berges de la Saône sur sa rive gauche a récemment offert des promenades piétonnes et sportives de qualité à l'écart de la circulation automobile. La Saône représente un véritable potentiel de communication et de desserte complémentaires, pour l'agrément ou la mobilité urbaine ; les croisières ou découvertes touristiques proposent des vues inédites sur le quartier, mais ne s'y arrêtent pas. En contrepoint des récentes réalisations de la rive gauche, la poursuite d'aménagements à vocation écologique en bordure de la rivière est envisagée.

Cadre réglementaire

Les indications du plan local d'urbanisme (PLU) sont les suivantes :

- zonages UA, UC,
- coefficient d'emprise au sol (COS) non réglementé,
- hauteur maximum autorisée :19 mètres,
- programmes de logement autorisés,
- zonage N2, totalement classé en espace boisé (EBC)
- repérage d'espaces végétalisés à mettre en valeur (EVMV)
- zone de prévention de mouvements de terrain², avec signalement de cavités souterraines et risques géotechniques
- zones bleue et verte : plan de prévention des risques naturels et inondations de la Saône (prise en compte d'effets prévisibles d'une crue exceptionnelle, et risque de remontée de nappe ou de débordement du réseau d'assainissement)

L'application directe de ces dispositions dote le terrain d'un potentiel constructible important ; les indications liées aux risques en contraignent toutefois les possibilités d'utilisation. Les stationnements, devant obligatoirement être réalisés en sous-sol, sont rendus difficiles voire impossibles en raison de la proximité de la nappe phréatique. Le zonage EBC occupant une large partie des terrains, le secteur constructible se voit de fait cantonné aux bâtiments existants.

² La Ville de Lyon et sa commission des Balmes sont particulièrement attentives à la prévention des risques dans les projets d'aménagement.

En matière de reconnaissance et de protections patrimoniales ou paysagères, les servitudes suivantes complètent le PLU :

- zone tampon du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- site inscrit du centre historique de Lyon au titre du code de l'environnement,
- zone de présomption de prescription archéologique
- abords des monuments historiques

Les services du pôle architecture et patrimoine (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, Conservation régionale des monuments historiques, Service régional de l'archéologie, Service architecture) de la DRAC accompagneront le projet.

III. Perspectives d'évolutions du site

Dès 2011 le ministère de l'agriculture a annoncé son projet de cession d'immobilier, après le déménagement du CEMAGREF (parcelles CE74 et CE85). Quelque deux années plus tard, pour des raisons de sécurité à la suite d'un éboulement produit au-dessus d'une partie du conservatoire, le Préfet a requis la mise à disposition d'une partie des locaux désaffectés au CNSMD. Ces événements ont renforcé l'intention de la direction de l'établissement culturel d'investir le site dans son entier, et ce de façon pérenne.

Cette volonté de restructuration complète du site ayant recueilli l'accord de principe des partenaires concernés, le ministère de la Culture a fait procéder à différents diagnostics, en inscrivant sa démarche dans le cadre des projets de compétence nationale. Pour s'assurer de la faisabilité financière et opérationnelle du projet envisagé par le conservatoire, le Préfet, chargé de la politique immobilière de l'État en région, impose la vérification de l'équilibre budgétaire prévisionnel, et du bien fondé de la pré-programmation, faute de quoi l'établissement devra renoncer définitivement à son projet.

Deux études sont alors mises en œuvre :

- la pré-programmation architecturale et fonctionnelle, par le ministère de la Culture
- l'évaluation programmatique d'un volet renforcé sur le logement, par la Métropole de Lyon

Afin de définir la meilleure stratégie immobilière, des comités techniques et de suivi coordonnés par l'agence d'urbanisme de la métropole se succèdent.

Les acteurs intégrés aux différents comités sont nombreux :

- **Le ministère de la Culture**, financeur de l'opération, tient à réaliser rapidement un campus culturel innovant sur ce site particulièrement avantageux, plutôt que d'avoir à rechercher une implantation alternative,
- **Le ministère de l'Agriculture**, souhaite se défaire du site au plus tôt, et met à disposition des porteurs de projet les données liées à l'occupation et à la gestion de ses locaux,
- **Le ministère de l'Économie**, par la direction de l'Immobilier de l'État (DIE) assure la fonction de vendeur, et la direction départementale des finances (DDFIP) prépare la présentation du dossier en Commission nationale de l'immobilier public (CNIP, chargée d'émettre un avis sur les projets immobiliers structurants),
- **Le ministère de la transition écologique** veille notamment à l'application des politiques de l'habitat, au respect des dispositions réglementaires en matière de risques, d'accessibilité et d'urbanisme, et se voit confier par le Préfet la coordination des différentes autres directions départementales interministérielles via la direction départementale des territoires (DDT),
- **La ville de Lyon**, soutient le maintien de l'équipement sur son territoire, et du fait de sa compétence en matière de droit des sols, elle instruira l'ensemble des demandes d'autorisation. Elle a demandé à être associée le plus en amont possible, notamment pour faire connaître les contraintes liées aux balmes.
- **La Métropole de Lyon**, financeur, susceptible de cessions de terrain, est également intéressée par le maintien de l'équipement ; elle appuie le volet habitat, dans la perspective éventuelle de reconvertir son foncier (programmation et phasage non encore déterminés). Autorité compétente en matière de planification, elle ne s'est pas opposée à intégrer des éléments facilitant la mise en œuvre du projet dans la révision du document d'urbanisme en cours.

Les postures diffèrent cependant, en particulier sur l'évaluation du bâti des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, notamment sur l'intérêt architectural à accorder au bâtiment dit « Saône », construit par Pierre Bourdeix en 1953, à l'alignement des constructions anciennes.

Cette grande figure de l'architecture et de l'urbanisme du début du XX^{ème} siècle à Lyon, finaliste du Prix de Rome et auteur d'une dizaine d'édifices emblématiques de la région est aujourd'hui défendue par ses ayants droit et par la Société académique d'architecture de Lyon (SAAL). Ces derniers contestent les conclusions de l'étude d'évaluation patrimoniale et se mobilisent pour le maintien du bâtiment « Saône » : selon eux le bâtiment mérite d'être conservé, réaffecté à du logement en partie, et revalorisé en offrant un mode de vivre original à cet emplacement de choix. Avec les archives dont ils disposent, ils étayent les possibilités de reconversion en évaluant les capacités structurelles et spatiales : celles-ci ont été intégrées au dossier adressé au directeur régional des affaires culturelles, pour

candidater au label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) et obtenir la reconnaissance de l'ensemble de l'œuvre de Pierre Bourdeix.

Certains autres urbanistes ou architectes dénoncent quant à eux l'effet urbain et paysager produit à l'échelle du quai, la rupture architecturale avec son contexte et la non-conformité aux réglementations (thermique, accessibilité, sécurité incendie...). Ils prônent sa démolition au profit d'une création architecturale contemporaine et attractive, qui abriterait avantagement la salle de concert de dernière génération qui manque au conservatoire, tel un signal dans le paysage culturel immédiat, répondant au Musée des Confluences situé à l'entrée sud de Lyon.

IV. Énoncé de l'épreuve

Architecte Urbaniste de l'État en poste au sein d'une DDT, en charge de la politique immobilière de l'État, vous êtes mandaté par le préfet pour préparer sa position. Il vous demande une analyse concise, établie au regard des contraintes et des atouts des deux postures suivantes :

- celle des acteurs locaux qui prévoit des démolitions, dont celle du bâtiment de Pierre Bourdeix, et la réalisation de constructions neuves pour répondre aux besoins en logements (scénario pressenti),

- celle de la CNIP, qui confirme la nécessité de mener une opération exemplaire, en optimisant la réutilisation du bâti existant, garante d'une empreinte écologique réduite.

Vous interrogerez notamment le pré-programme et le scénario pressenti, vous tiendrez compte de la mise en œuvre des aménagements dans l'espace, de leur phasage, et des difficultés de gouvernance, pour aboutir à une contre-proposition.

Vous indiquerez à quelles conditions votre contre-proposition pourra être défendue par l'État, et les marges de négociation qu'il gardera.

Des schémas et croquis propres, concis, légendés, étayeront l'exposé.

Vous rédigerez une note limitée à deux copies doubles au maximum, croquis compris.

Nota : la couleur est autorisée, les collages et les calques ne sont pas autorisés.

Annexes (18 pages)

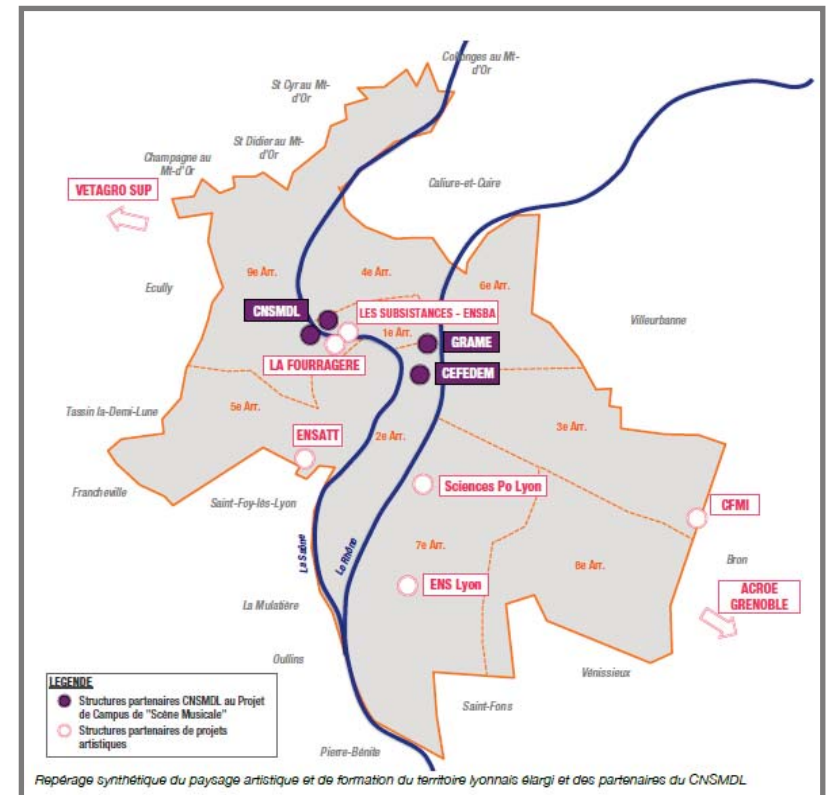
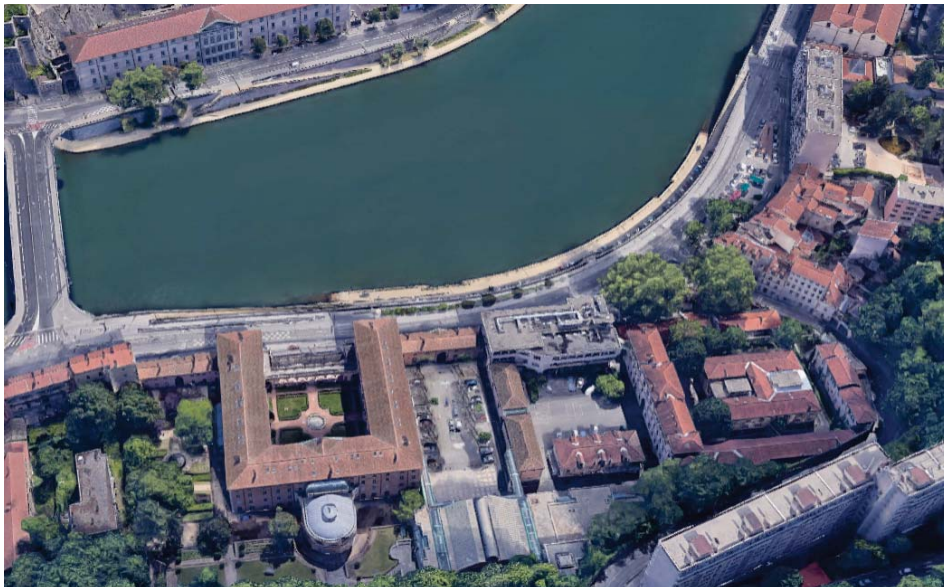
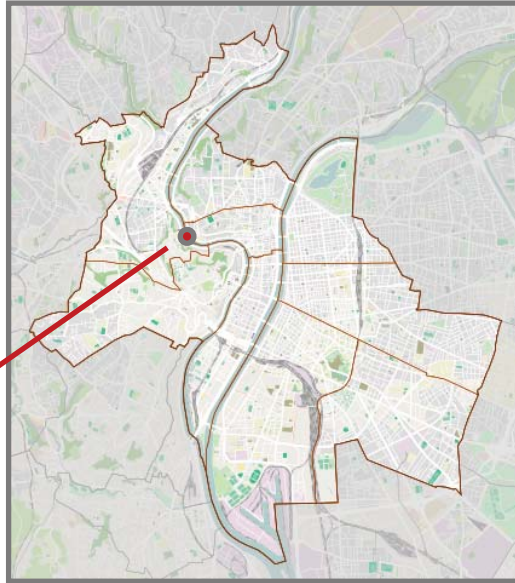
- 1.1 Localisation
- 1.2 Présentation générale du site
- 1.3 Parcellaire et domanialités
- 2.1 Extraits PLU – PPRNi – indications géologiques
- 2.2 Schémas des fonctions urbaines et polarités
- 3.1 Protections patrimoniales
- 3.2 Synthèse patrimoniale
- 3.3 Datations et état des lieux
- 3.4 Évaluation patrimoniale : espaces bâtis
- 3.5 Évaluation patrimoniale : espaces non-bâtis
- 4.1 Iconographie
- 5.1 Etat des lieux photographique
- 5.2 Etat des lieux photographique
- 5.3 Etat des lieux photographique
- 5.4 Etat des lieux photographique
- 6.1 Scenari pressenti

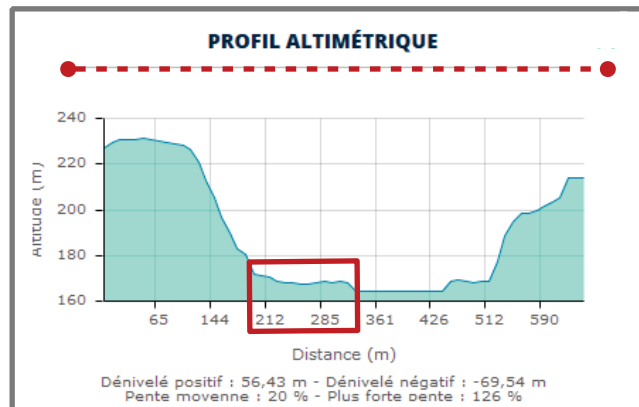
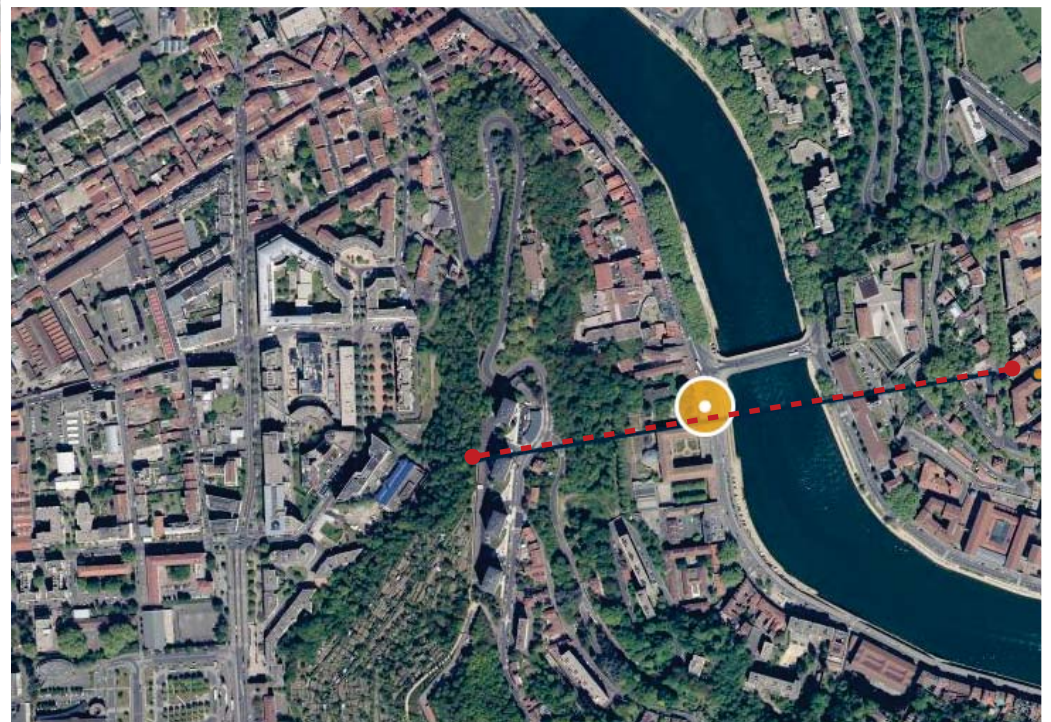
Glossaire

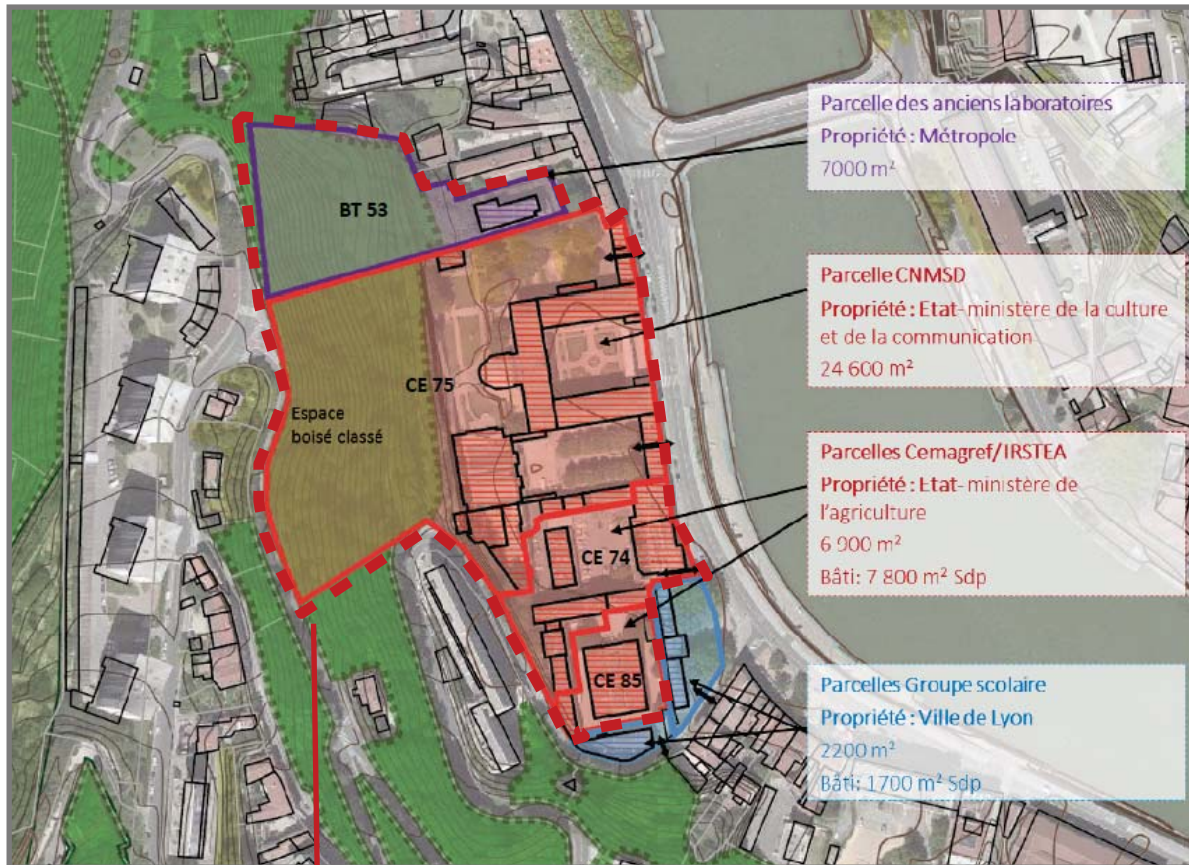
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques
ACR	Architecture contemporaine remarquable
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CEFEDM	Centre de formation des enseignantes et enseignants de la musique
CEMAGREF	Centre d'étude du machinisme agricole et du génie rural des eaux et forêts
CNIP	commission nationale de l'immobilier public
CNSMD	Conservatoire national supérieur de musique et de danse
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques
DDFIP	Direction départementale des finances
DDT	Direction départementale des territoires
DIE	Direction de l'immobilier de l'Etat
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EBC	Espace boisé classé
ENSATT	Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
ENSBA	Ecole nationale supérieure des beaux-arts
EVMV	espace végétalisé à mettre en valeur
GRAME	Générateur de ressources et d'activités musicales exploratoires
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation
PLU	Plan local d'urbanisme
PPRNI	Plan de prévention des risques naturels et inondations
SAAL	Société académique d'architecture de Lyon
SUBS (les)	Les Subsistances
TCSP	Transports collectif en site propre
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine



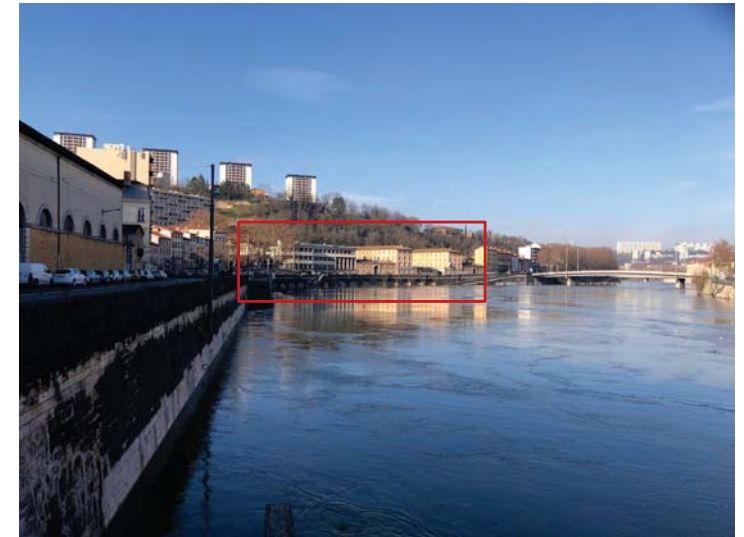
Site du CNSMD de Lyon



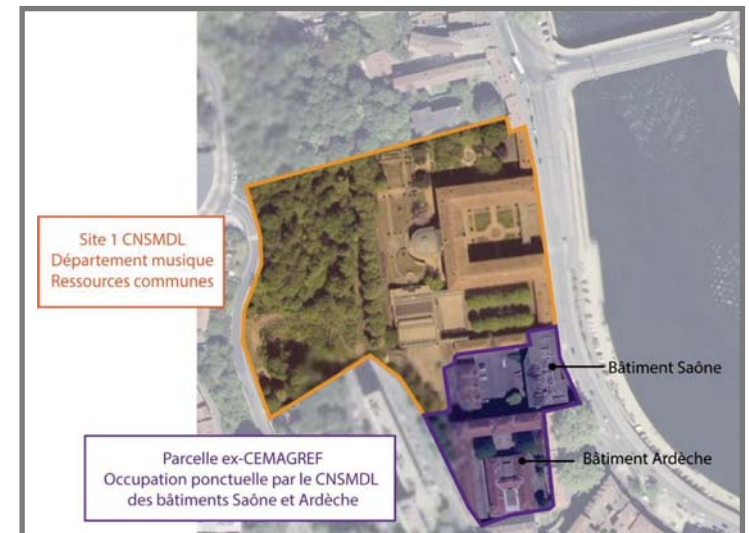


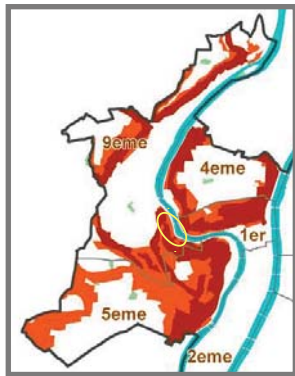


Périmètre d'intervention




Propriétés de l'État :
ministère de la Culture et ministère de l'Agriculture

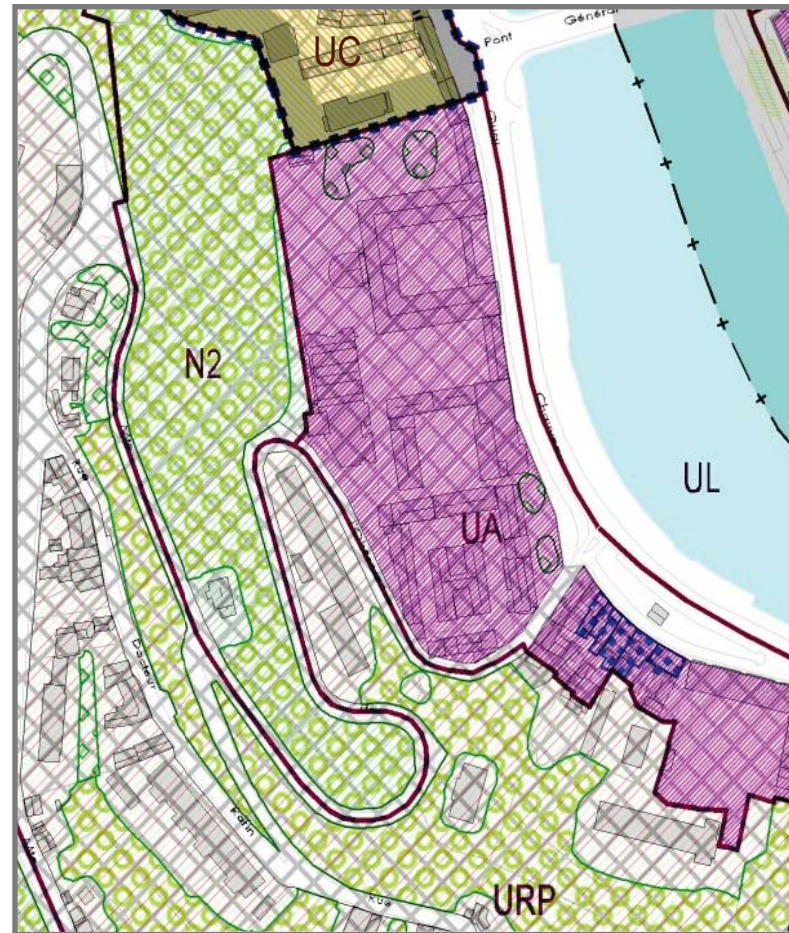
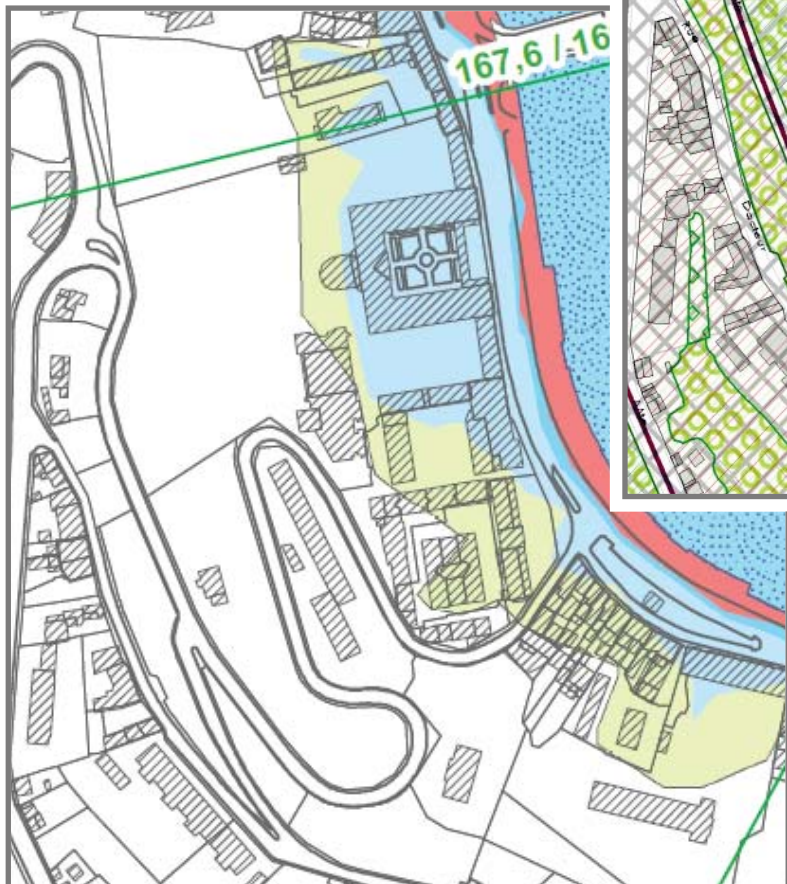




◀ **Balmes**
Zone de prévention des mouvements de terrain





 zone limitée aux secteurs les plus pentus

 cavités souterraines et risques géotechniques



LES ZONES

Urbaines

-  UA UA_p UA_T UAG UAGC
-  URM URM_b URMA URM_v
-  Contour de zone
-  UC UCA UCV UCZ

Naturelles

-  N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti

-  Espace Boisé Classé
-  Espace boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable
-  Espace végétalisé à mettre en valeur
-  Élément bâti à préserver

Prescriptions d'aménagement

-  Cheminement à préserver


Périmètres de Risques

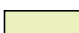
-  Mouvements terrain Zone de prévention
-  Mouvements Terrain Zone de vigilance

-  Arrondissement
-  Voir orientations d'aménagement (L123-1 3al)

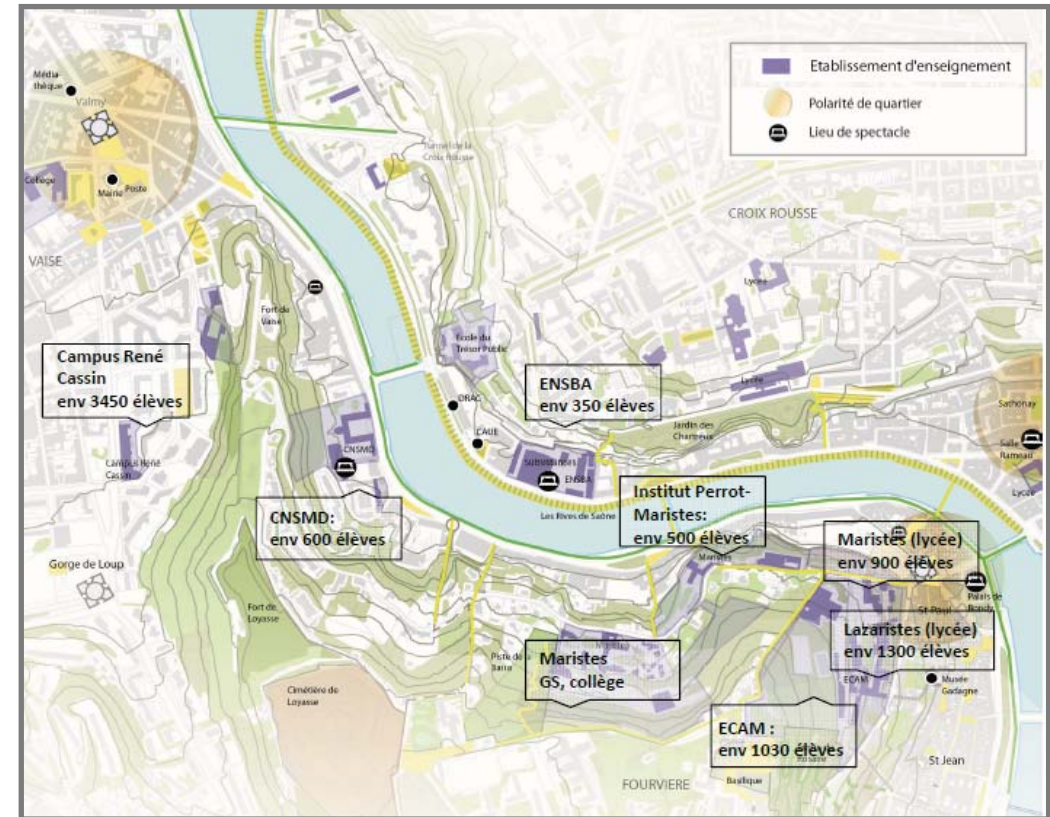
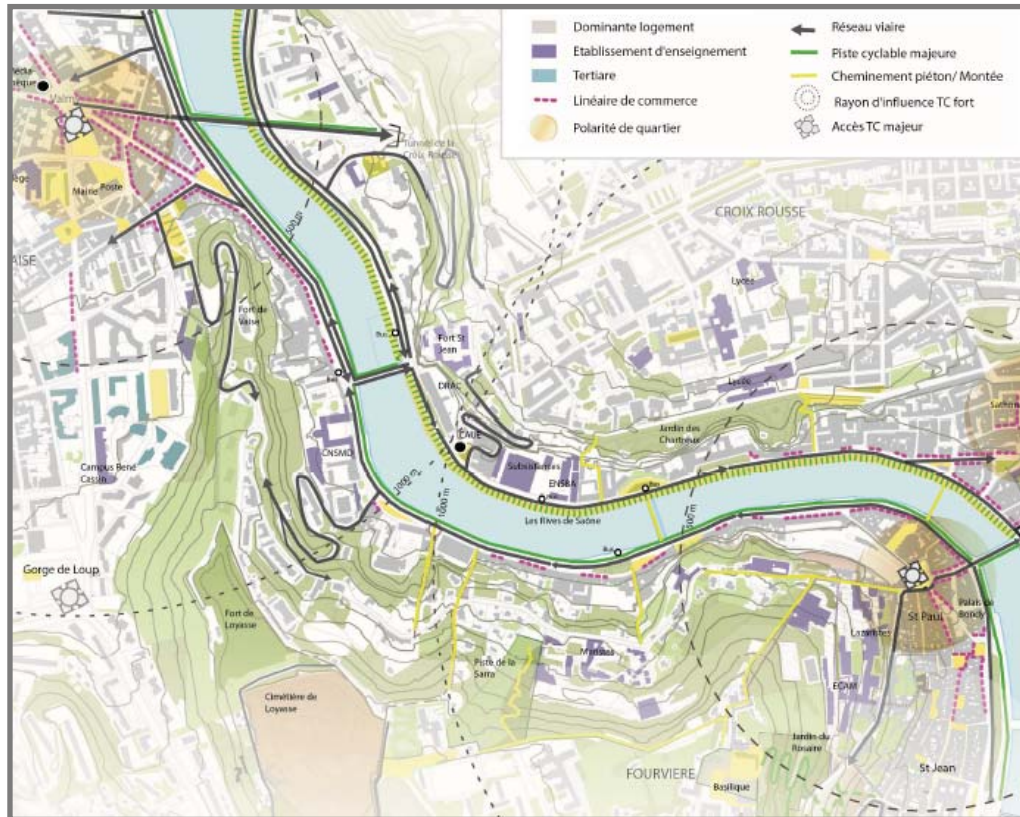


◀ **Plan de prévention des risques naturels liés aux inondations du Rhône et de la Saône**

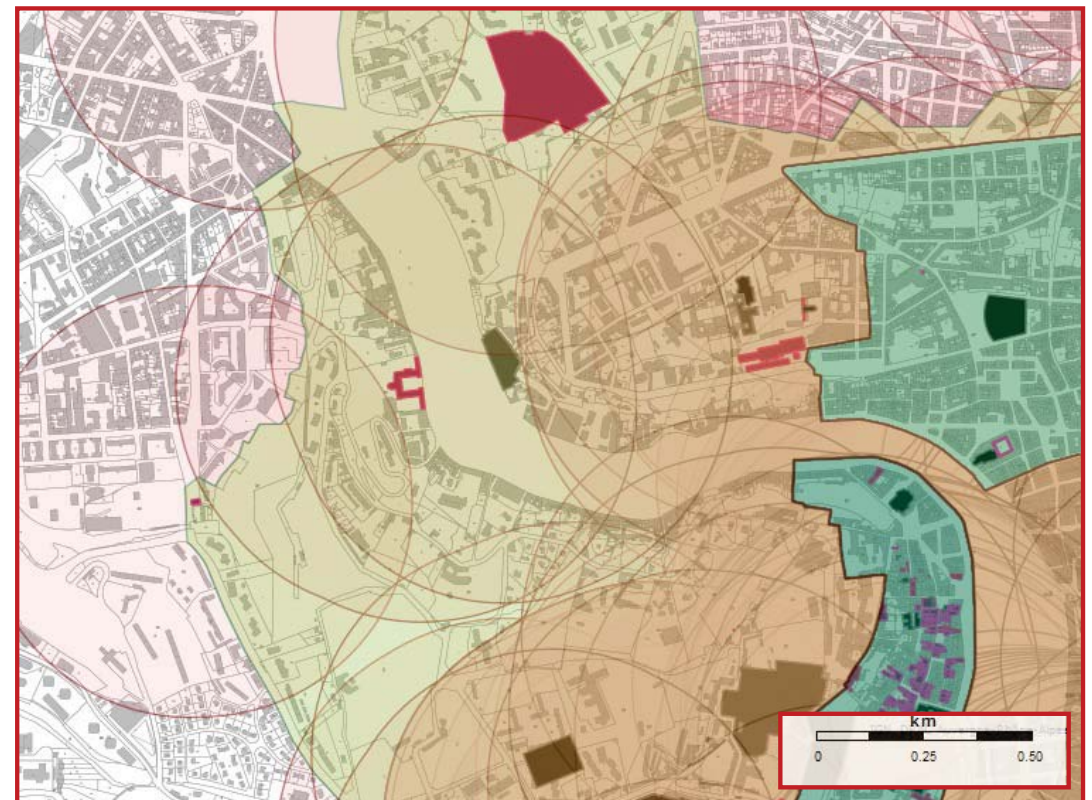
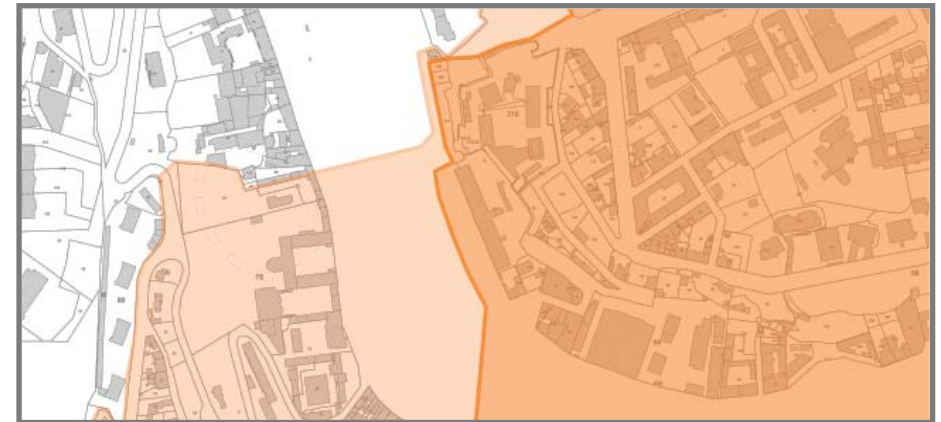
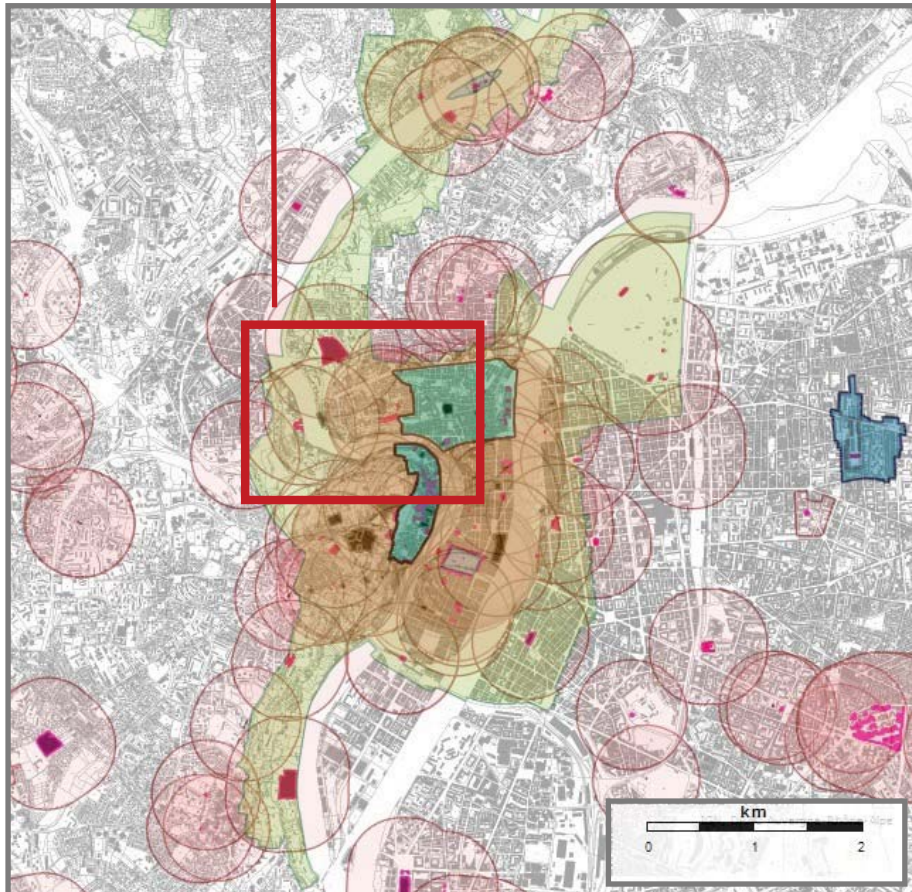
 zones bleues : B2, prise en compte des effets prévisibles d'une crue exceptionnelle






 zone verte : risque de remontée de nappe ou de débordement du réseau d'assainissement par saturation





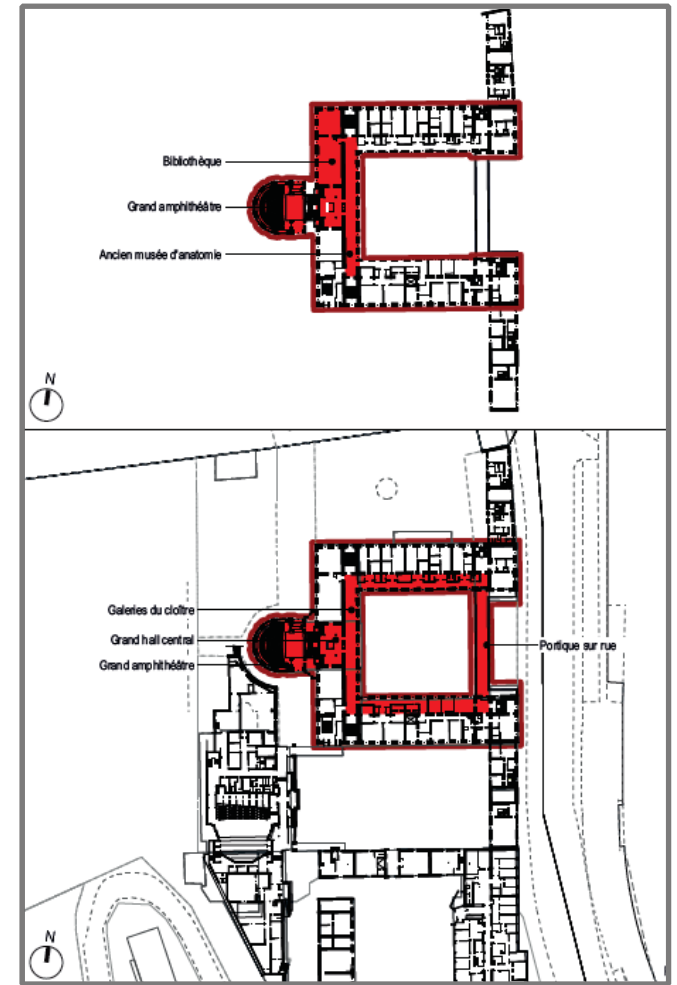
Site du conservatoire



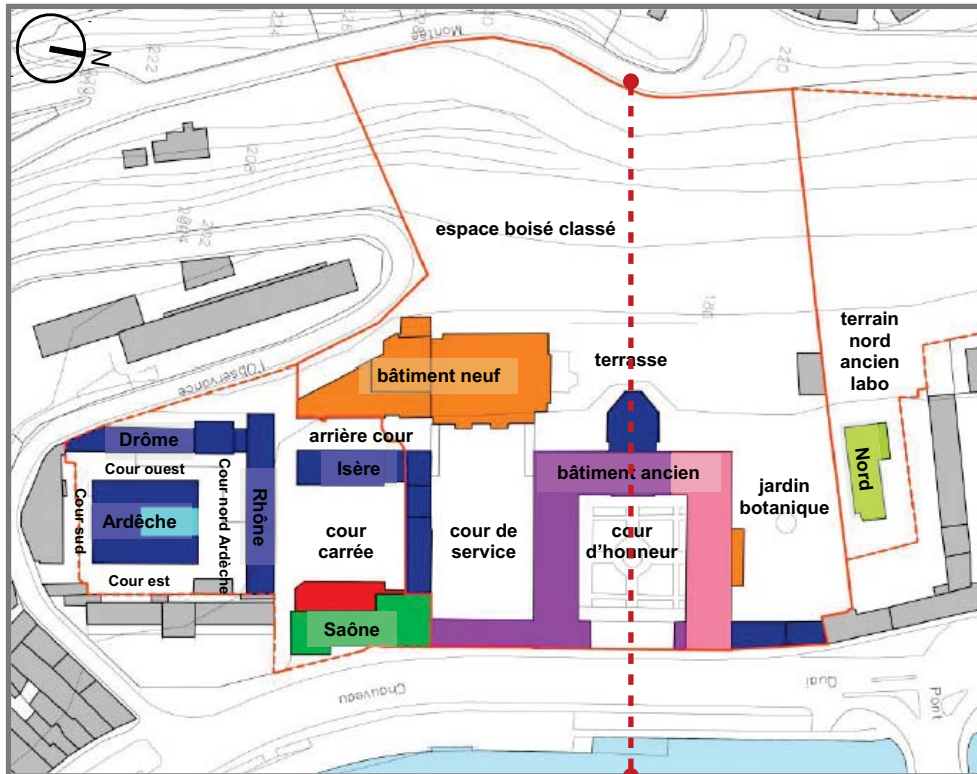
-  Abords MH
-  Site inscrit (code Environnement)
-  MH inscrit
-  MH classé
-  Site patrimonial remarquable (SPR) (AVAP ou PSMV)

-  Site UNESCO
-  Zone tampon site UNESCO



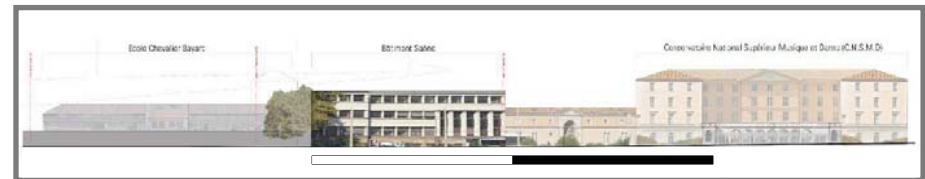


Protections au titre des MH



PARCELLE NORD		SURFACES		PARCELLE CEMAGREF		SURFACES	
Superficie totale Parcelle NORD		6 955	m2	Superficie totale Parcelle CEMAGREF		6 500	m2
EXTERIEURS		6 712 m2		EXTERIEURS		3 447 m2	
Espace boisé classé (non constructible)		5 950	m2	Cour Carrée		1 406	m2
Extérieur zone anciens labo		762	m2	Arrière cour		573	m2
BATIMENTS		567 m2 SHO		Cour Sud Ardèche		283	m2
Ancien Labo Bâtiment Nord		567	m2 SHO	Cour Nord Ardèche		557	m2
				Cour Ouest Ardèche		269	m2
				Cour Est Ardèche		359	m2
				BATIMENTS CEMAGREF		6 367 m2 SHO	
				Bâtiment Saône		2 554	m2 SHO
				Bâtiment Isère		381	m2 SHO
				Bâtiment Rhône		1 358	m2 SHO
				Bâtiment Drôme		829	m2 SHO
				Bâtiment Ardèche		1 245	m2 SHO

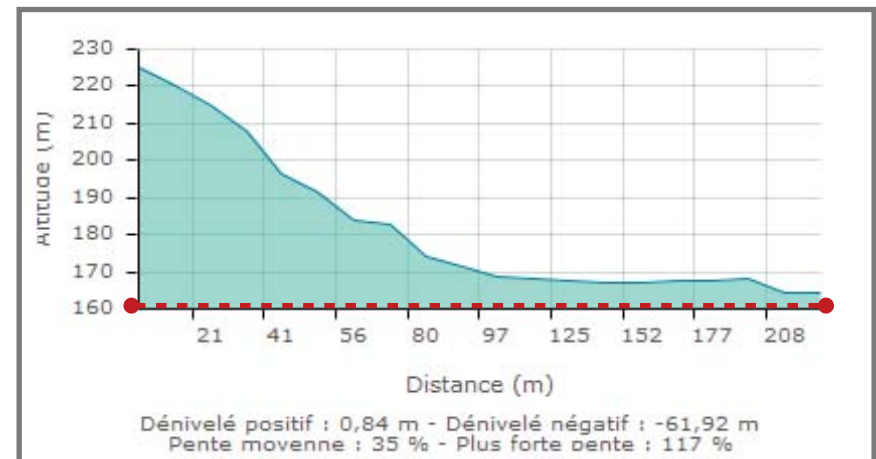
● Bon état
● Etat globalement moyen
● Mauvais état



0

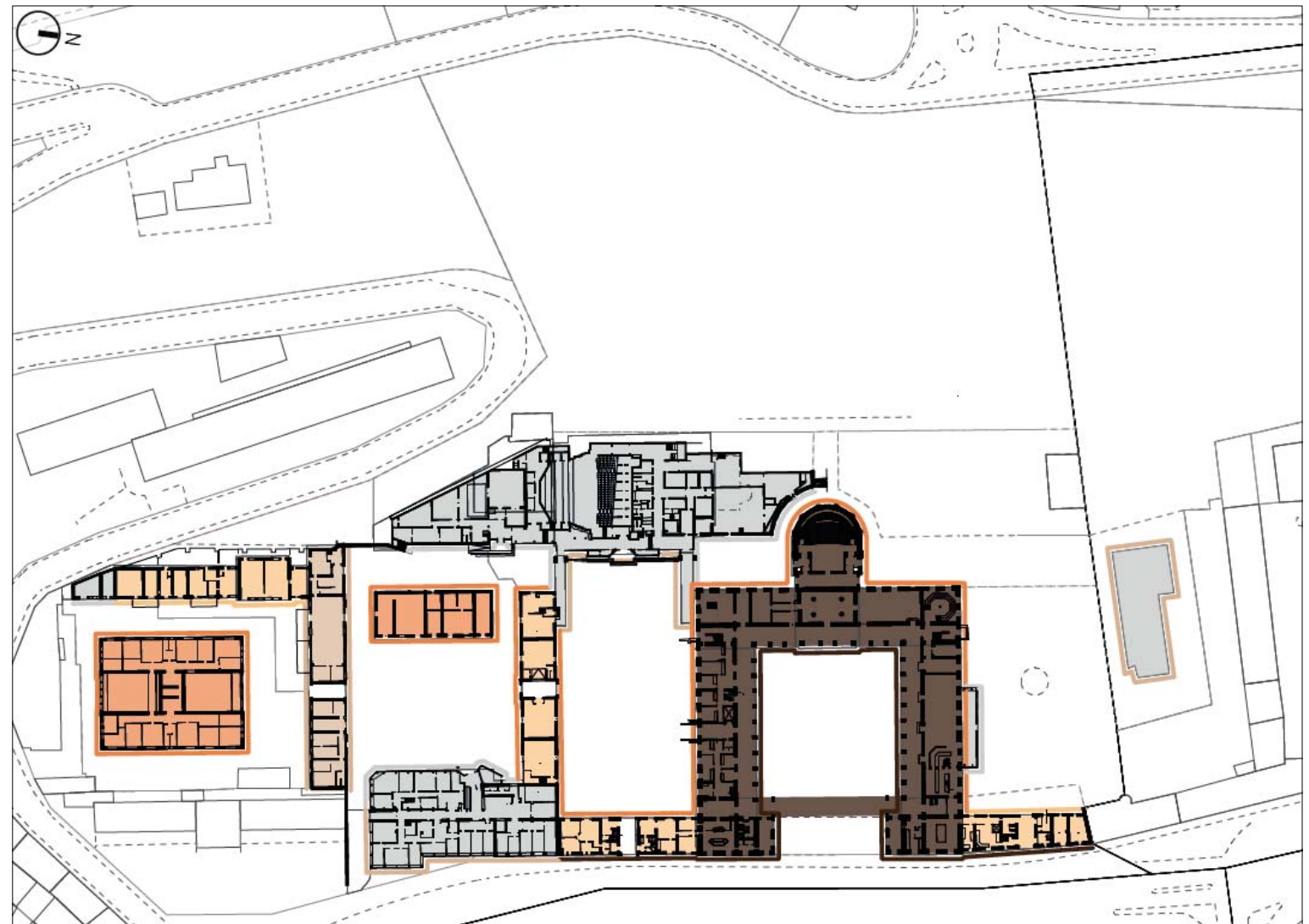
100m

- Fin XVIIIème : Couvent Sainte-Elisabeth des Deux Amants
- 1795 à 1839 : Claude Ennemond Cochet, Louis Cécile Flacheron, Antoine Marie Chenavard
- 1839 à 1868 : Pierre Prosper Chabrol aménage l'école vétérinaire
1868 à 1899 : Louis Jean Sainte-Marie Perrin (1835-1917) Inspecteur des bâtiments civils pour l'école vétérinaire de Lyon en 1868 et architecte en chef en 1869.
- Tony Garnier (1869-1948).
- 1953 et 1961 : Pierre Bourdeix (1906-1987) : architecte des bâtiments civils et palais nationaux
- 1983 : Espace Construit, H-M. Duplantier, E. Gallet, P-A. Lablaude ACMH, E. Rey
- 1995 : Cemagref



La critique d'authenticité a mis en exergue l'évolution des différents édifices et de leurs logiques d'implantation.

- A l'échelle du site, il en ressort que le bâtiment ancien présente une très forte valeur patrimoniale, par son histoire, la qualité de son architecture ordonnancée, sa volumétrie et l'intégration de ses modifications. C'est autour de cet édifice que les autres bâtiments s'articulent.
- Les anciennes écuries présentent une forte valeur patrimoniale en raison de leur architecture, de leur homogénéité et de leur implantation : c'est le dernier bâtiment de Chabrol témoignant de l'extension du site vers le sud qui n'ait connu aucune modification ultérieure. La disparition de son pendant à l'est, et son remplacement par l'extension du bâtiment Saône fut préjudiciable et a affaibli la composition de la Cour carrée.
- Le bâtiment Ardèche présente également une forte valeur patrimoniale pour son implantation et les modifications de qualité opérées par Sainte-Marie-Perrin et Tony Garnier. Celles-ci ont été réalisées de manière cohérente, en continuité avec l'architecture de Chabrol, bien que l'intervention de Tony Garnier vienne perturber l'ouverture sur la façade du bâtiment Ouest de Chabrol.
- Les autres constructions de Chabrol soutiennent la composition d'ensemble et présentent à ce titre une valeur patrimoniale d'accompagnement. Leur volumétrie et implantations ont été préservées, elles présentent cependant peu d'intérêt patrimonial dans leurs intérieurs et permettent une libre restructuration des espaces.
- Les constructions réalisées par Bourdeix et Espace construit ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière et peuvent être également librement restructurées, voire améliorées pour une meilleure composition de la cour Carrée.



- Très forte valeur patrimoniale (pour son histoire, authenticité, qualité de l'architecture, composition, et ses modifications successives de qualité)
- Forte valeur patrimoniale (pour son histoire, son authenticité, la qualité de l'architecture, son intégration au plan d'ensemble)
- Valeur patrimoniale modérée (fonctions secondaires, mais architecture de qualité, cohérente avec le projet d'ensemble)
- Faible valeur patrimoniale (ajout tardif, d'implantation et écriture architecturale cohérentes avec le plan d'ensemble)
- Sans valeur patrimoniale, / nuisible ou incohérent avec le plan d'ensemble

La valeur patrimoniale des espaces extérieurs est subordonnée aux édifices qu'ils accompagnent. On peut distinguer 5 entités :

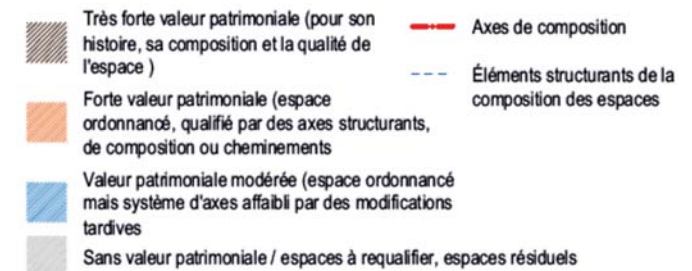
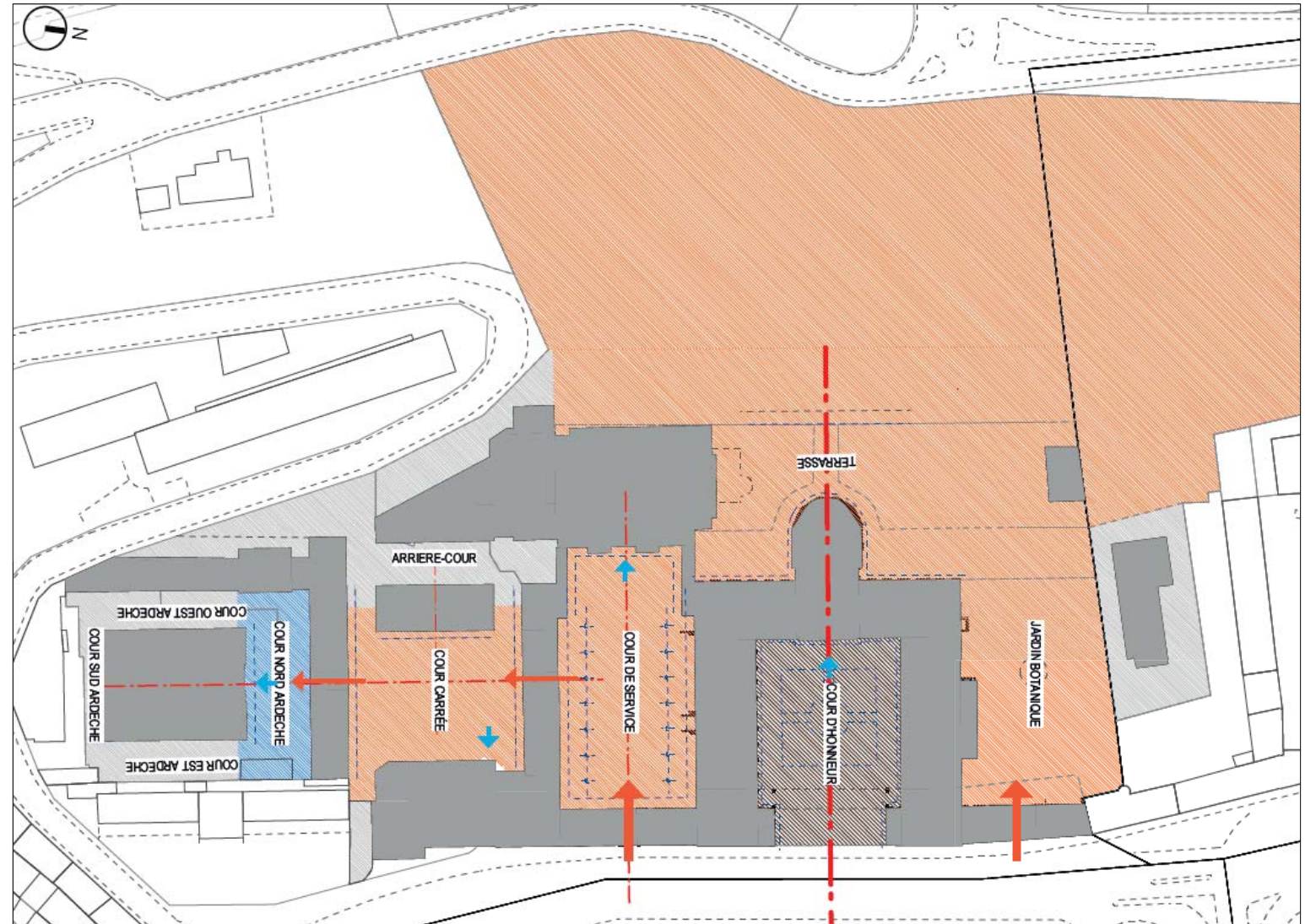
- La cour d'honneur présente la plus forte valeur patrimoniale : Elle fait partie intégrante du bâtiment ancien qui la borde sur les 4 côtés, et constitue le seul espace extérieur visible depuis l'espace des quais. Son traitement paysager en parterres entourant un bassin central renforce l'axialité de la composition.

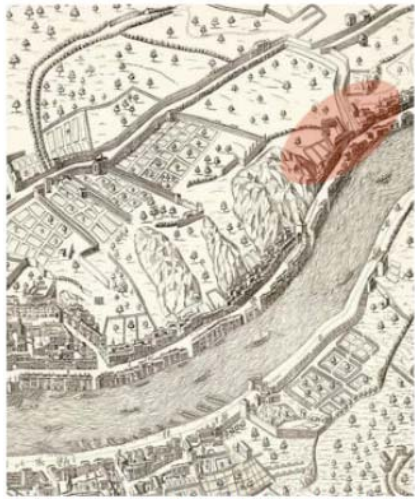
- Les terrasses et le jardin botanique prolongent la composition du bâtiment ancien, parachevée par l'escalier monumental qui flanque la terrasse haute à l'ouest et l'espace boisé. Cette partie non bâtie donne une envergure au bâtiment ancien et présente à ce titre une forte valeur patrimoniale.

- La cour de service assure la fonction d'entrée principale du Conservatoire, accessible au public lors de la tenue des concerts Salle Varèse. Les deux façades ordonnancées qui la bordent assoient la valeur de cet espace, qui souffre cependant de l'absence de traitement paysager. L'allée de platanes marquant l'axe Est/Ouest est à mettre en valeur.

- La cour carrée et la cour Nord Ardèche tirent leur valeur des édifices de Chabrol qui les bordent. Ces espaces ont été modifiés au cours du temps et n'offrent plus de traitement paysager, ils présentent donc une valeur d'accompagnement et leur aménagement paysager est à retrouver.

- Les autres espaces extérieurs - Arrière-cour, Cours Ouest, Sud et Est Ardèche offrent des dimensions plus réduites qui résultent de l'accumulation progressive de nouvelles constructions et extensions depuis la moitié du XIXe siècle. Ces espaces ne sont aujourd'hui pas qualifiés mais peuvent présenter un intérêt fort en bénéficiant d'un nouvel aménagement, une requalification.





▲ plan scénographique XVI^{ème} siècle



▲ entrée de la ville de Lyon



▲ Vue de la Saône avec les monastères des Cordeliers de l'Observance et de Saitne-Elisabeth des deux-Amants

▼ photographie XX^{ème} siècle (avant 1953)



▲ photographie XX^{ème} siècle (1953)

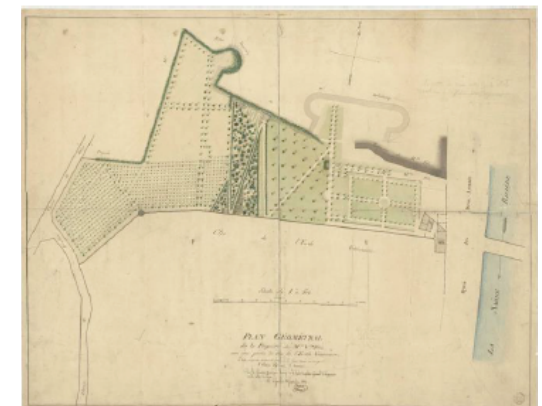
▼ dessin vers 1835



▼ l'école vétérinaire en 1853



▼ relevé parcelle Nord (BT53 et BT31 incluses)



▼

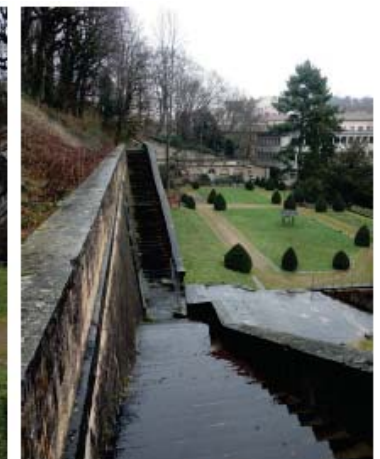
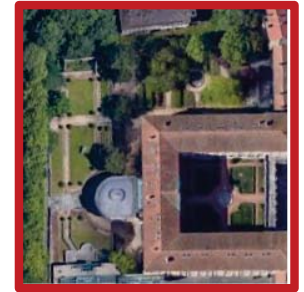
▼ début du XX^{ème} siècle



Cour d'honneur



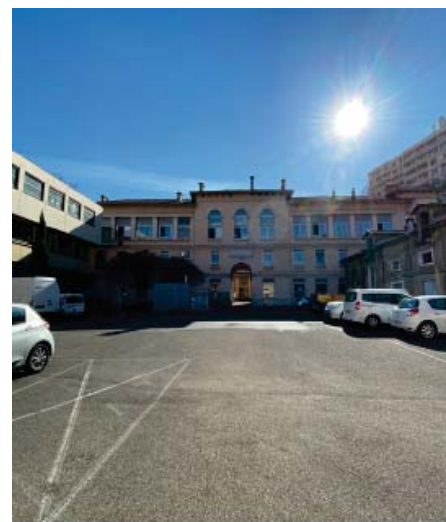
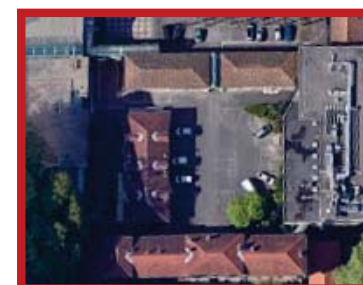
Jardin et terrasse



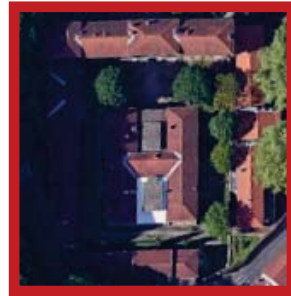
Cour de service



Cour carrée



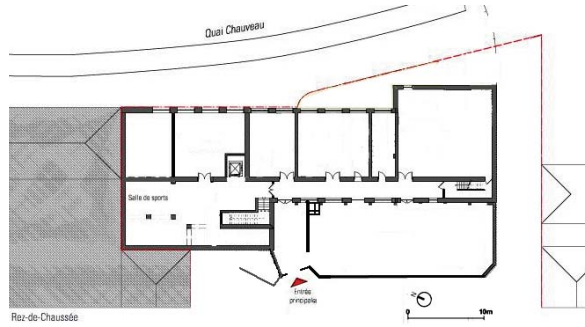
Cours Ardèche



**Cour de service
Arrière cour
Jardin botanique**



**Quai Chauveau
Cour carrée**



Photographie de la cour Carrée vers 1977 : façade des petites écuries et du bâtiment de Bonadei en arrière-plan (RCP)



**Ancien laboratoire
Terrain nord**

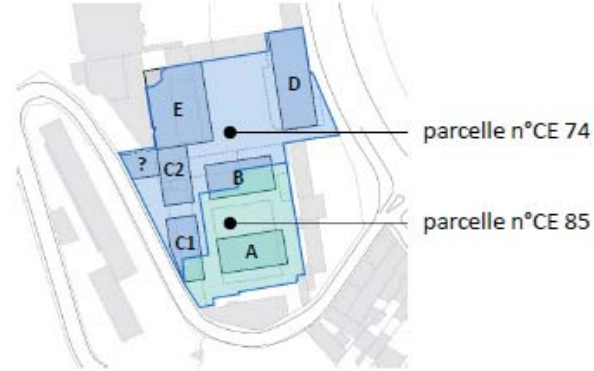




Développement résidentiel selon circulaire « Duflot » et dans les meilleures conditions d'habiter. Les 75% min. sont calculés sur les 2 parcelles existantes (n°CE74 et CE85), le 25% restants seraient de l'équipement.

Total Sdp logts : 5 900 m² env.
 Total Sdp autre : 1 960 m² env. (CNSMD)
 Total logts : 75 logements env. (stationnement sous-sol)
 % Sdp logts : 75% (parcelles CE74 et 85).
 Variantes possibles : gestion stat°, patrimoine, extension C2.

% Sdp logts : 75% (parcelles CE74 et 85).



				Sdp lgt	lgt	Sdp autre
A	neuf	lgt classique	R+3	1376	18	0
B	neuf	lgt classique	R+3	1376	18	0
C1	neuf	lgt atypique	R+3	1056	9	0
C2	neuf	CNSMD	R+3	0	0	896
D	neuf	lgt classique	R+4	2080	28	455
E	neuf	salle CNSMD	rdc	0	0	613

